

---

# Guide de référence sur les types de logements

Recensement de la population, 2021



Date de diffusion : le 27 avril 2022

---

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

Date de diffusion : le 27 avril 2022

N° 98-500-X au catalogue, numéro 2021001

ISBN 978-0-660-42425-5

---

## Table des matières

<b>Définitions et concepts</b> .....	<b>4</b>
<b>Questions</b> .....	<b>4</b>
<b>Classifications</b> .....	<b>8</b>
<b>Concepts au fil du temps</b> .....	<b>8</b>
<b>Méthodes de collecte et de traitement</b> .....	<b>8</b>
<b>Qualité des données</b> .....	<b>9</b>
<b>Indicateurs de la qualité des données</b> .....	<b>9</b>
<b>Certification des chiffres définitifs</b> .....	<b>11</b>
<b>Qualité des données pour les variables sur le type de logements</b> .....	<b>11</b>
<b>Comparabilité au fil du temps</b> .....	<b>14</b>
<b>Comparabilité avec d'autres sources de données</b> .....	<b>16</b>

# Guide de référence sur les types de logements

## Définitions et concepts

Le recensement permet de dénombrer les personnes dans le [logement](#) où elles habitent habituellement pour veiller à ce qu'une personne soit dénombrée une fois et seulement une fois. Les personnes sont recensées dans leur [lieu habituel de résidence](#).

Il y a deux types de logements dans le recensement : les [logements privés](#) et les [logements collectifs](#). Les logements privés peuvent être répartis entre les [logements ordinaires](#) et les [logements marginaux occupés par des résidents habituels](#). Les logements ordinaires sont classés à leur tour en trois catégories : les [logements privés occupés par des résidents habituels](#), les [logements privés inoccupés](#) et les [logements privés occupés par des résidents étrangers et/ou par des personnes présentes temporairement](#).

Le [type de construction résidentielle](#) désigne les caractéristiques de la structure et la configuration du logement. Cette variable des caractéristiques du logement est recueillie pour tous les logements privés au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population d'intérêt des logements, y compris une illustration des catégories de logements utilisées dans le cadre du Recensement de la population de 2021 ([figure 2.1](#)), consultez le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), produit no 98-301-X au catalogue de Statistique Canada.

## Questions

Pour le Recensement de 2021, le questionnaire abrégé [2A](#) a été utilisé pour dénombrer tous les résidents habituels de 75 % des logements privés. Le questionnaire détaillé [2A-L](#), qui comprend aussi les questions du questionnaire abrégé 2A, a été utilisé pour dénombrer un échantillon de 25 % des ménages privés au Canada. Dans le cas des ménages privés vivant dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées, le questionnaire [2A-R](#) a été utilisé pour dénombrer 100 % de la population.

## Type de construction résidentielle

Les questionnaires utilisés dans le cadre du Recensement de la population de 2021 ne contiennent pas de questions précises permettant de recueillir des renseignements sur la structure de chaque logement. Les renseignements sur le type de construction résidentielle sont recueillis par des employés formés à cette fin pendant les recensements et entre ceux-ci. Une illustration du type de construction résidentielle accompagnée de sa définition est fournie aux agents recenseurs. Cela aide à assurer l'uniformité du processus de classification à l'échelle du Canada. Les diagrammes suivants font partie des outils servant à attribuer le type de construction :

## Guide de référence sur les types de logements

Maison individuelle  
non attenante  
(Code 1)

Un logement individuel non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous.

Une habitation mobile installée en permanence sur des fondations doit être considérée comme une maison individuelle non attenante. (Voir le code 8.)



Maison jumelée  
(Code 2)

Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'arrière) par un mur commun, mais non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.



Maison en rangée  
(Code 3)

Un logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière de l'autre logement), comme une maison en bande ou une maison jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous.

Si des maisons en rangée sont jointes à des tours d'habitation, attribuez le code 3 à chaque maison en rangée.



## Guide de référence sur les types de logements

Appartement  
ou plain pied  
dans un duplex  
(Code 4)

Un de deux logements superposés. Si des duplex sont joints à des triplex ou à d'autres duplex ou à une autre structure non résidentielle (p. ex. un magasin) ou à toute autre structure, attribuez le code 4 à chaque appartement ou plain-pied dans les duplex.



Appartements dans  
un immeuble de  
cinq étages ou plus  
(Code 5)

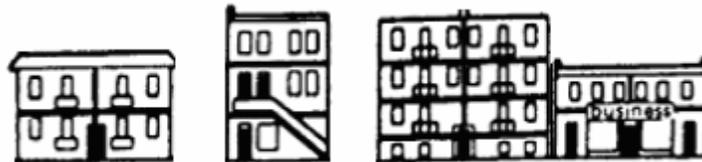
Un logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Sont également compris dans cette catégorie les appartements dans un immeuble qui compte cinq étages ou plus dont le premier étage et/ou le deuxième étage sont des établissements commerciaux.



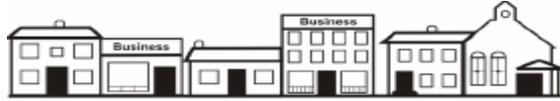
Appartement dans  
un immeuble de  
moins de cinq  
étages  
(Code 6)

Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels, dans un immeuble de moins de cinq étages.



Autre maison individuelle attenante (Code 7)

Un logement individuel joint à un autre immeuble et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex. un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex. un immeuble d'appartements).



Habitation mobile (Code 8)

Un logement individuel conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et que l'on peut déplacer sans grand délai. Il peut reposer temporairement sur des fondations, comme des blocs, ou un support préparé à cet effet, qui peuvent être recouvertes d'une jupe.

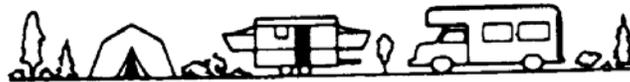
Une habitation mobile doit respecter les deux conditions suivantes :

- Elle est conçue et construite pour être transportée sur son propre châssis en une seule pièce.
- Elle peut être déplacée sans grand délai. Compte tenu de la façon dont elle est construite, il est facile de l'installer à un nouvel emplacement : il suffit de débrancher les services publics, de l'attacher à un train de roues standard et de la déplacer, le tout sans que des travaux considérables de rénovation et de construction soient nécessaires.



Autre logement mobile (Code 9)

Un logement individuel, autre qu'une habitation mobile, utilisé en tant que résidence, mais que l'on peut déplacer sans grand délai tel qu'une tente, un véhicule de plaisance, une roulotte de voyage, un bateau maison ou une maison flottante.



## Logement collectif

Les logements collectifs sont classés d'après les données recueillies au moyen du formulaire [1A](#), Dossier des logements collectifs. Ce formulaire donne un aperçu du logement collectif, y compris le nombre total de résidents habituels et le type de logement collectif dénombré. Pour créer une classification plus précise des logements collectifs, un administrateur de chaque logement collectif se voit poser une série de questions auxiliaires concernant le niveau de soins et de services offerts au logement collectif. Le logement collectif est classé dans la bonne catégorie en fonction de ces renseignements.

Pour obtenir plus de renseignements sur les raisons pour lesquelles les questions du recensement sont posées, veuillez vous reporter aux cinq [feuillets d'information](#) qui se trouvent à la page Web En route vers le Recensement de 2021.

## Classifications

### Type de construction résidentielle

La variable relative au type de construction résidentielle permet de classer les logements privés dans les neuf catégories mutuellement exclusives suivantes : maison individuelle non attenante, maison jumelée, maison en rangée, appartement ou plain-pied dans un duplex, appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus, appartement dans un immeuble de moins de cinq étages, autre maison individuelle attenante, habitation mobile et autre logement mobile. Le [Dictionnaire du recensement](#) donne une définition de chaque type de construction résidentielle.

### Logement collectif

Le Recensement de 2021 permet également de recueillir des renseignements sur le type de logement collectif. Les logements collectifs sont répartis en 10 grandes catégories : hôpital, établissement de soins infirmiers ou résidence pour personnes âgées, établissement de soins pour bénéficiaires internes, refuge, établissement correctionnel ou de détention, maison de chambres ou pension, établissement religieux, colonie huttérite, établissement offrant des services d'hébergement temporaire et autre établissement. Ces catégories ont été établies en fonction du niveau de soins et de services offerts aux résidents. Les données sur les types ainsi que les niveaux de soins et de services offerts servent à élaborer une classification plus précise des logements collectifs. Le [Dictionnaire du recensement](#) donne une définition de chaque type de logement collectif.

Les logements collectifs peuvent également être catégorisés en tant que logements institutionnels ou non institutionnels. Ces classifications servent à créer l'indicateur de [résident institutionnel](#), qui est utilisé pour certains produits de données du recensement. La distinction entre les logements collectifs institutionnels et non institutionnels est décrite dans le [Dictionnaire du recensement](#).

## Concepts au fil du temps

Les concepts et les classifications relatifs au type de construction résidentielle sont restés constants depuis 2006.

Dans les recensements antérieurs à 2021, les refuges étaient classés en trois groupes en fonction de leur clientèle (c.-à-d. les refuges pour les sans-abri, les refuges pour les femmes victimes de violence et leurs enfants, et les refuges pour les ex-détenus dans les foyers de transition). À la suite d'une analyse plus approfondie des réponses « autres — précisez » obtenues en 2016, un nouveau type de refuge a été ajouté au formulaire 1A : refuge pour les réfugiés et les demandeurs d'asile.

## Méthodes de collecte et de traitement

La pandémie de COVID-19 est apparue au Canada au début de 2020 et a touché toutes les étapes du processus du Recensement de 2021, de la collecte des données à la diffusion. Veuillez consulter le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada, pour obtenir des renseignements plus détaillés sur ce sujet.

Avant le Recensement de la population de 2021, les données relatives aux logements collectifs et à leurs résidents étaient recueillies par les employés du recensement. En raison de la pandémie de COVID-19, les procédures de collecte pour le Recensement de 2021 ont été remaniées pour assurer la sécurité des répondants et des employés du recensement, ainsi que pour limiter les contacts. Les employés du recensement n'ont visité

aucun logement collectif institutionnel, comme des hôpitaux, des établissements de soins infirmiers et des résidences pour personnes âgées, ni aucun établissement de soins de longue durée. Les administrateurs des logements collectifs institutionnels ont répondu à une série de questions sur leur établissement et fourni des renseignements du recensement sur les résidents habituels de ces établissements au moyen d'un questionnaire électronique, [Recensement de 2021 : logements collectifs](#).

## Qualité des données

Le Recensement de la population de 2021 a fait l'objet d'une évaluation minutieuse de la qualité des données. Les diverses activités de certification réalisées pour évaluer la qualité des données du Recensement de 2021 sont décrites dans le [chapitre 9](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

L'évaluation de la qualité des données a été effectuée en plus des vérifications régulières et des vérifications de la qualité menées aux étapes clés du recensement. Par exemple, tout au long de la collecte et du traitement des données, l'exactitude de certaines étapes telles que la saisie et le codage des données a été mesurée, la cohérence des réponses fournies a été vérifiée et les taux de non-réponse pour chaque question ont été analysés. De plus, la qualité des réponses imputées a été évaluée aux étapes de la vérification et de l'imputation des données.

Lors de l'évaluation de la qualité des données, un certain nombre d'indicateurs de la qualité des données ont été produits et utilisés afin d'évaluer la qualité des données. Ces indicateurs sont décrits brièvement ci-dessous. Enfin, les chiffres tirés du recensement ont été comparés avec ceux d'autres sources et certifiés aux fins de diffusion.

Les principaux faits saillants de cette évaluation en ce qui a trait aux données sur les types de logements sont présentés ci-dessous.

## Indicateurs de la qualité des données

Un certain nombre d'indicateurs de la qualité ont été produits et analysés pendant l'évaluation de la qualité des données du Recensement de la population de 2021. Trois indicateurs sont accessibles aux utilisateurs de données pour le contenu du questionnaire abrégé : le taux de non-réponse totale (NRT), le taux de non-réponse par question et le taux d'imputation par question.

Le **taux de non-réponse totale (NRT)** est l'indicateur principal de la qualité qui accompagne chaque produit diffusé du Recensement de la population de 2021; il est calculé pour chaque région géographique. Il permet de déterminer les cas de non-réponse totale au niveau du logement. Une non-réponse est considérée comme étant totale lorsqu'aucun questionnaire n'est retourné pour un logement ou lorsqu'un questionnaire retourné ne répond pas aux critères de contenu minimum. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le taux de NRT au [chapitre 9](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

La non-réponse partielle est lorsque les réponses à certaines questions ne sont pas fournies pour un ménage répondant.

Le **taux de non-réponse par question** est une mesure des renseignements manquants en raison d'une non-réponse à une question. En ce qui concerne le questionnaire abrégé, le taux de non-réponse par question comprend à la fois les cas de non-réponse totale et les cas de non-réponse partielle à la question.

Ce taux désigne le nombre total d'unités dans le champ de l'enquête pour lesquelles aucune réponse n'a été fournie à la question, divisé par le nombre total d'unités dans le champ de l'enquête visées par la question. Dans ce contexte, « unités » désigne les unités statistiques à partir desquelles les données sont recueillies ou dérivées (p. ex. les personnes ou les ménages, selon le sujet de la question, que ce soit une caractéristique au niveau de la personne ou une caractéristique au niveau du ménage). Une unité est considérée comme faisant partie du champ

de l'enquête si elle appartient à la population cible du recensement (c.-à-d. les logements privés et collectifs occupés par des résidents habituels) et si la question s'applique à cette unité.

Le **taux d'imputation par question** permet de déterminer la mesure dans laquelle les réponses à une question donnée ont été imputées. L'imputation est utilisée pour remplacer les données manquantes en cas de non-réponse ou lorsqu'une réponse est jugée non valide (p. ex. plusieurs réponses sont fournies alors qu'une seule réponse est attendue). L'imputation est effectuée pour éliminer les lacunes dans les données et réduire le biais attribuable à la non-réponse. En général, pour ce faire, les valeurs des personnes ou des ménages se trouvant dans la même région géographique qui présentent des caractéristiques semblables à celles de l'enregistrement incomplet sont utilisées pour fournir les réponses manquantes ou corriger les réponses non valides.

Le taux d'imputation par question désigne le nombre total d'unités faisant partie du champ de l'enquête pour lesquelles la réponse à une question précise a été imputée, divisé par le nombre total d'unités faisant partie du champ de l'enquête (voir la définition du terme « unités » fournie dans la section ci-dessus concernant le taux de non-réponse par question). En ce qui a trait au contenu du questionnaire abrégé, l'imputation permet de résoudre les cas de non-réponse totale et de non-réponse partielle (la pondération ne sert pas à la correction des cas de non-réponse totale, tel que fait pour le contenu du questionnaire détaillé). L'imputation de ménages entiers (IME) est utilisée pour résoudre les cas de non-réponse totale. Tout d'abord le statut d'occupation des logements non-répondants est imputé et ensuite toutes les données sont imputées pour les logements résolus à la première étape comme étant des logements occupés. L'imputation de ménages entiers est incluse dans le taux d'imputation par question, y compris l'utilisation de données administratives pour imputer les ménages non-répondants dans les régions où les taux de réponse sont faibles voir l'[annexe 1.7](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada. À l'instar du taux de non-réponse, une unité est considérée comme faisant partie du champ de l'enquête si la question s'applique à cette unité et si l'unité appartient à la population cible du recensement.

Le taux de non-réponse par question et le taux d'imputation par question sont souvent similaires, mais certaines différences peuvent être observées pour une question donnée parce que des étapes additionnelles de traitement de données ont pu être requises. Ces taux étaient vérifiés régulièrement lors de l'évaluation des données, et une analyse détaillée était effectuée s'il y avait une différence entre les deux taux relativement à une question, pour s'assurer du caractère approprié du traitement effectué et de la qualité des données. Un écart entre le taux de non-réponse et le taux d'imputation pour une question donnée peut généralement s'expliquer par l'un des deux facteurs suivants :

- Certaines réponses étaient considérées comme non valides ou incohérentes lors de l'étape de vérification et une imputation était nécessaire, ce qui explique la raison pour laquelle le taux d'imputation est plus élevé que le taux de non-réponse relativement à une question précise.
- Certains cas de non-réponse ont été facilement résolus tôt durant le traitement des données, car une seule résolution était possible selon les réponses fournies à d'autres questions. L'imputation n'était donc pas nécessaire. Cela pourrait expliquer la raison pour laquelle le taux de non-réponse est plus élevé que le taux d'imputation relativement à une question précise.

Les tableaux 1 et 2 ci-dessous présentent les taux de non-réponse et les taux d'imputation pour le Canada, ainsi que pour chaque province et territoire.

Les taux de non-réponse par question et le taux d'imputation par question, à des niveaux géographiques inférieurs sont également présentés dans des tableaux de données du Recensement de 2021 présentant des indicateurs de qualité. Ces renseignements seront diffusés le 17 août 2022 dans le cas du questionnaire abrégé (la diffusion comprendra des indicateurs de qualité pour les types de construction résidentielle) et le 30 novembre 2022 dans le cas du questionnaire détaillé.

## Certification des chiffres définitifs

Une fois la vérification des données et l'imputation terminées, les données ont été totalisées de sorte à représenter l'ensemble de la population canadienne. La certification des chiffres définitifs était la dernière étape dans le processus de validation, qui permet de recommander les données pour la diffusion pour chaque niveau géographique et domaine d'intérêt. Selon l'analyse des indicateurs de la qualité des données et la comparaison des chiffres du recensement avec d'autres sources de données, on recommande la diffusion non conditionnelle, la diffusion conditionnelle ou la non-diffusion (en de rares occasions, pour des raisons de qualité). En cas de diffusion conditionnelle ou de non-diffusion, des notes et des mises en garde appropriées sont incluses dans les produits et transmises aux utilisateurs. Par ailleurs, d'autres sources de données ont été utilisées pour évaluer les chiffres du recensement. Toutefois, puisque le risque d'erreur augmente souvent pour les niveaux géographiques inférieurs et les petites populations, et que les sources de données utilisées pour évaluer ces chiffres sont moins fiables ou ne sont pas disponibles à ces niveaux inférieurs, il peut être difficile de certifier les chiffres à ces niveaux.

Les chiffres du recensement sont également assujettis à des règles de confidentialité qui permettent d'empêcher la divulgation de l'identité et des caractéristiques des répondants. Pour en savoir plus sur la protection des renseignements personnels et la confidentialité, veuillez consulter le [chapitre 1](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont Statistique Canada établit l'équilibre entre la protection de la confidentialité et les besoins en données désagrégées du recensement, en accordant une attention particulière au nouveau contenu du Recensement de 2021, veuillez consulter le document [Trouver un équilibre entre la protection de la confidentialité et les besoins en données désagrégées du recensement, Recensement de la population, 2021](#), produit n° 98-26-0005 au catalogue de Statistique Canada.

## Qualité des données pour les variables sur le type de logements

Le processus d'évaluation pour les variables relatives au type de logements comprenait les activités suivantes :

- évaluation des procédures de collecte
- examen des taux d'imputation totaux pour le type de construction résidentielle et de logement collectif
- examen de la non-réponse pour les logements collectifs
- comparaison historique avec les données des recensements précédents
- comparaison avec d'autres sources de données, le cas échéant.

Pour évaluer le caractère adéquat de l'utilisation des données du Recensement de la population de 2021 par rapport aux besoins de l'utilisateur, et pour comprendre le risque associé à l'idée de tirer des conclusions ou de prendre des décisions fondées sur ces données, les utilisateurs doivent tenir compte des indicateurs suivants de qualité des données en ce qui a trait aux variables sur les logements.

## Type de construction résidentielle

Pour le Recensement de 2021, les renseignements sur le type de construction résidentielle ont été validés ou mis à jour pour environ 15 % des logements privés pendant les activités de listage et les activités de collecte des données du recensement sur le terrain précédant le jour du recensement. Pour la tranche restante de 85 % des logements, le type de construction résidentielle est fondé sur les opérations sur le terrain qui ont appuyé les recensements précédents. Les régions qui n'ont pas été validées sur le terrain dans le cadre du Recensement de 2021 étaient généralement les plus stables parmi les données du registre des logements de Statistique Canada. Par conséquent, la qualité des renseignements sur le type de construction résidentielle est toujours considérée comme étant de haute qualité.

## Guide de référence sur les types de logements

Environ 6,8 % des enregistrements pour le type de construction résidentielle étaient vides après les activités de listage et les opérations sur le terrain, et devaient faire l'objet d'une imputation pour le Recensement de la population de 2021. Ces enregistrements étaient principalement constitués de nouveaux logements qui n'avaient pas été répertoriés et auxquels on a attribué un code manquant (c.-à-d., un cas de non-réponse). L'expansion de l'envoi par la poste et l'introduction de la méthodologie d'envoi par la poste et de livraison à la porte, ainsi que la diminution importante des activités de listage sur le terrain en raison de la pandémie de COVID-19, ont entraîné un taux d'imputation plus élevé comparativement au dernier cycle (3 % en 2016). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes de collecte, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2021*, [Chapitre 7 – Opérations sur le terrain](#).

Les taux d'imputation et de non-réponse pour le type de construction résidentielle selon la province et le territoire sont présentés dans le **tableau 1** ci-dessous.

**Tableau 1**  
Indicateurs sélectionnés de la qualité des données sur le type de construction résidentielle pour le nombre total de logements privés au Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2016 et 2021

Géographie	Recensement de 2021			Recensement de 2016		
	Total	Taux de validation ou de mise à jour	Taux de non-réponse et d'imputation	Total	Taux de validation ou de mise à jour	Taux de non-réponse et d'imputation
<b>Canada</b>	<b>16 284 235</b>	<b>14,4</b>	<b>6,8</b>	<b>15 412 443</b>	<b>37,8</b>	<b>3,0</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	269 184	59,2	3,3	265 739	70,8	2,3
Île-du-Prince-Édouard	74 934	45,5	7,3	71 119	74,9	2,0
Nouvelle-Écosse	476 007	16,9	6,0	458 568	56,4	2,1
Nouveau-Brunswick	366 146	9,7	6,4	359 721	42,6	3,8
Québec	4 050 164	6,2	6,7	3 858 943	28,2	3,1
Ontario	5 929 250	9,5	6,8	5 598 391	30,6	2,9
Manitoba	571 528	34,9	5,2	539 748	47,7	2,0
Saskatchewan	513 725	46,5	3,8	495 582	61,3	3,0
Alberta	1 772 670	21,3	7,3	1 654 129	48,7	3,1
Colombie-Britannique	2 211 694	17,1	8,1	2 063 417	47,0	3,3
Yukon	19 610	45,2	7,8	17 987	74,1	3,0
Territoires du Nord-Ouest	17 603	57,7	4,2	17 666	100,0	0,6
Nunavut	11 720	100,0	1,1	11 433	100,0	1,7

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021.

### Logement collectif

En raison de la pandémie de COVID-19, les méthodes de collecte et les procédures de traitement du Recensement de la population de 2021 ont été remaniées pour limiter les contacts nécessaires dans le cadre de la participation au recensement, afin d'assurer la sécurité des répondants aussi bien que celle des employés du recensement. Dans ce contexte, les modifications apportées aux procédures de collecte pour les logements collectifs ont peut-être eu une incidence sur la comparabilité historique des données sur les logements collectifs, comme il est indiqué dans la présente section. C'est pourquoi il faut faire preuve de prudence lorsque l'on fait des comparaisons historiques. Une analyse supplémentaire de la mesure des logements collectifs et du contexte unique de la collecte de 2021 sera effectuée, et les résultats seront diffusés au public.

## Guide de référence sur les types de logements

Lors des cycles de recensement précédents, les logements collectifs étaient identifiés et classés par les employés du recensement qui avaient discuté avec l'administrateur ou le représentant d'un établissement. De plus, les employés du recensement recueillaient les données relatives aux résidents. S'ils n'étaient pas en mesure de recueillir des données, ils étaient tout de même en mesure de vérifier l'état du logement collectif pendant la visite sur place (p. ex. inscription annulée, logement collectif inoccupé ou refus de participer).

Dans le cadre du Recensement de la population de 2021, les employés du recensement n'ont visité aucun logement collectif institutionnel comme les hôpitaux, les établissements de soins infirmiers, les établissements de soins de longue durée, les résidences pour personnes âgées ou les établissements religieux. Les administrateurs de ces établissements ont dû répondre à une série de questions au sujet de leur établissement au moyen du questionnaire électronique [Recensement de 2021 : logements collectifs](#). Afin de réduire le nombre de cas non résolus à la fin de la collecte, davantage de ressources ont été déployées pour effectuer le suivi téléphonique, des lettres de rappel ont été envoyées ou postées aux administrateurs et la période de collecte a été prolongée.

Statistique Canada a remplacé le dénombrement traditionnel pour les établissements correctionnels et de détention par des données administratives tirées de l'Enquête sur les services correctionnels canadiens (ESCC). L'ESCC permet de recueillir et de valider divers renseignements sur les personnes supervisées par un programme des services correctionnels. Si un établissement n'avait pas déclaré ses données, Statistique Canada a tenté d'obtenir ces dernières par transfert électronique. Lorsqu'aucune des deux méthodes n'était applicable, une lettre ou un courriel contenant un code d'accès sécurisé a été envoyé à l'administrateur de l'établissement afin de permettre l'envoi des réponses en ligne.

Les données relatives aux personnes dans ces établissements correctionnels et de détention ont été fournies, et les résidents habituels ont été déterminés au moyen d'un couplage des données administratives avec les données du recensement sur la population vivant dans des logements privés. C'était la première fois qu'un couplage d'enregistrements était effectué pour les personnes dans ces établissements, et cela a été réalisé uniquement pour ce type de logement collectif. Cette méthode a été mise en œuvre à la suite d'une étude sur le sous-dénombrement des données du Recensement de 2016 pour cette population. Cette analyse a montré qu'une proportion importante de personnes en détention aurait dû être comptée dans le Recensement de 2016, mais ne l'a pas été, ce qui reflète le fait que les règles de résidence dans le recensement auraient pu être mal interprétées dans certains cas. La stratégie améliorée pour identifier les résidents habituels d'un établissement correctionnel ou de détention peut contribuer à la croissance apparente de la population dans cette catégorie.

Comme pour le Recensement de 2016, les administrateurs d'établissements offrant des services d'hébergement temporaire (p. ex. auberges, hôtels, terrains de camping, YMCA-YWCA) et d'autres établissements, y compris les résidences pour étudiants, les bases militaires et les camps de travailleurs, étaient seulement tenus de fournir le nombre de résidents habituels. Afin de réduire le nombre de visites en personne, des efforts ont été déployés pour recueillir les renseignements en ligne, au moyen d'une lettre d'invitation à remplir le questionnaire du recensement en ligne et par suivi téléphonique. L'option en ligne représentait une nouveauté introduite dans le cadre du Recensement de 2021. Si l'administrateur ne parvenait pas à fournir le nombre de résidents habituels, des cartes du recensement ont été déposées à son établissement pour permettre aux répondants de déclarer par eux-mêmes qu'ils étaient des résidents habituels de l'établissement, comme en 2016.

Pour le Recensement de 2021, le nombre de résidents étrangers et de personnes présentes temporairement a été recueilli pour certains logements collectifs. Par conséquent, ce changement a entraîné la combinaison de logements collectifs inoccupés et de logements collectifs occupés uniquement par des résidents étrangers ou des personnes présentes temporairement. De plus, il est probable que certains logements collectifs qui étaient des logements collectifs valides en 2016 n'étaient plus considérés comme opérationnels en 2021 parce qu'ils ont été fermés de façon temporaire ou permanente à la suite de la pandémie de COVID-19. Comme pour les années de recensement précédentes, les données ne sont diffusées que pour les logements collectifs occupés par des résidents habituels.

Pour les maisons de chambres ou pensions et les colonies huttérites, des visites sur place semblables à celles des recensements précédents ont été effectuées. En raison de la COVID-19, quand les employés du recensement ont effectué des visites en personne, un nouveau protocole sans contact a été suivi. Dans le cadre de ce

protocole, les employés du recensement étaient tenus de pratiquer la distanciation physique et de porter de l'équipement de protection individuelle, conformément aux directives des autorités de la santé publique.

Pour le Recensement de 2021, 6,5 % des logements collectifs avaient des renseignements vides ou invalides sur le type de logement collectif après les activités de collecte et, par conséquent, une imputation était nécessaire pour dériver la classification détaillée des logements collectifs. Cela a été fait durant le processus de traitement, à l'aide des réponses consignées à la section 2 du [Recensement de 2021 : 1A](#).

Pour les logements collectifs occupés par des résidents habituels, les taux d'imputation pour le type de logement collectif aux niveaux national, provincial et territorial sont présentés ci-dessous **tableau 2**.

**Tableau 2**  
**Taux d'imputation des types de logements collectifs pour les logements collectifs occupés par des résidents habituels pour le Canada, provinces et territoires, Recensement de la population, 2021**

Géographie	Recensement de 2021	
	Total	Taux d'imputation
<b>Canada</b>	<b>24 140</b>	<b>6,5</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	375	14,4
Île-du-Prince-Édouard	190	2,1
Nouvelle-Écosse	835	4,8
Nouveau-Brunswick	865	5,3
Québec	5 350	6,4
Ontario	7 315	4,3
Manitoba	1 325	6,3
Saskatchewan	1 210	8,3
Alberta	2 895	9,7
Colombie-Britannique	3 605	7,6
Yukon	80	10,8
Territoires du Nord-Ouest	50	12,2
Nunavut	35	2,8

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

## Comparabilité au fil du temps

### Type de construction résidentielle

Le concept du type de construction résidentielle est demeuré relativement stable depuis le Recensement de 1981. Bien qu'il n'y ait eu aucun changement entre le Recensement de 2016 et celui de 2021, les concepts et les classifications ont fait l'objet de certaines modifications lors de recensements antérieurs. En 2011, des renseignements supplémentaires ont été ajoutés aux définitions des catégories « maison en rangée » et « appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus ». Depuis 2006, la catégorie « appartement ou plain-pied situé dans un duplex » comprend les duplex attenants à d'autres logements ou immeubles. Avant le Recensement de 2006, les duplex attenants à d'autres logements ou immeubles étaient classés dans la catégorie « appartement situé dans un immeuble de moins de cinq étages ». Depuis 1981, les logements situés dans des immeubles d'appartements sont classés dans deux catégories, à savoir « appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus » et « appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ». Auparavant, cette distinction entre les hauteurs des immeubles d'appartements n'existait pas, et ces types de logements étaient tous classés comme « appartements ». Étant donné le plus grand nombre de variantes dans la classification du type de construction résidentielle avant le Recensement de 1981, il est conseillé aux utilisateurs de se reporter aux documents de référence du recensement, au moment d'établir des comparaisons avec des recensements antérieurs à celui de 1981.

## Guide de référence sur les types de logements

Les comparaisons de la répartition du type de construction résidentielle au Canada entre les Recensements de 2011, 2016 et 2021 **tableau 3** montrent de légères variations dans la proportion des types de logements. Par exemple, on constate une diminution dans la part relative à la catégorie « maison individuelle non attenante » (-1,0 point de pourcentage) et une augmentation dans la part des « appartements situés dans un immeuble de cinq étages ou plus » (+0,8 point de pourcentage).

**Tableau 3**  
**Répartition des logements privés occupés par des résidents habituels selon le type de construction résidentielle pour le Canada, Recensement de la population, 2011, 2016 et 2021**

Type de construction résidentielle	2021	2016	2011	Différence entre 2021 et 2016	Différence entre 2016 et 2011
	pourcentage			point de pourcentage	
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	...	...
Maison individuelle non attenante	52,6	53,6	55,0	-1,0	-1,4
Maison jumelée	5,0	5,0	4,9	0,0	0,1
Maison en rangée	6,5	6,3	5,9	0,2	0,4
Appartement ou plain-pied dans un duplex	5,5	5,6	5,3	-0,1	0,3
Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	18,3	18,0	18,0	0,3	0,0
Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus	10,7	9,9	9,3	0,8	0,6
Autre maison individuelle attenante	0,2	0,3	0,3	-0,1	0,0
Logement mobile	1,3	1,3	1,4	0,0	-0,1

... n'ayant pas lieu de figurer

**Note** : Les distributions en pourcentage sont calculées à partir de données arrondies et pourraient ne pas totaliser 100 %.

**Sources** : Statistique Canada, Recensement de la population, 2011, 2016 et 2021.

### Logement collectif

Le concept et la classification propres aux logements collectifs sont demeurés les mêmes depuis 2016. Quelques ajustements ont été apportés aux classifications entre 2011 et 2016.

Une catégorie supplémentaire a été introduite en 2016 pour classer les établissements pour personnes âgées, qui offrent des services complémentaires de santé à certains résidents et des services de soutien ou d'aide à la vie autonome à d'autres résidents (p. ex. un établissement qui est à la fois un établissement de soins infirmiers et une résidence pour personnes âgées). À partir de 2016, les gîtes touristiques ont été classés comme logements privés. Avant 2016, les gîtes touristiques étaient classés dans la catégorie des logements collectifs et étaient inclus dans la catégorie des « hôtels, motels et autres établissements à hébergement temporaire ».

En 2011, les établissements de soins pour bénéficiaires internes étaient classés dans l'un des trois groupes fondés sur le principal type de service qui y était offert. À compter de 2016, les méthodes de collecte permettent des réponses multiples pour les différents types de services fournis dans ces établissements. Par conséquent, les établissements de soins pour bénéficiaires internes se voient maintenant attribuer la même valeur de type de logement collectif, et cinq indicateurs supplémentaires précisent si l'établissement fournit un ou plusieurs services parmi les suivants :

- services offerts principalement pour les enfants et les mineurs
- services aux personnes souffrant de troubles psychologiques
- services aux personnes ayant des difficultés ou des incapacités physiques
- services aux personnes ayant un retard de développement
- services aux personnes souffrant d'une dépendance.

Toutefois, le dénombrement des logements collectifs a subi des changements importants lors du Recensement de 2021, ce qui pourrait avoir une incidence sur la comparabilité historique pour certains logements collectifs.

### Comparabilité avec d'autres sources de données

#### Type de construction résidentielle

Certaines autres enquêtes, notamment l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) et l'Enquête canadienne sur le logement (ECL), recueillent des données sur le type de construction résidentielle. L'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) recueille également ces renseignements, mais l'ECR est fondée sur le fichier-échantillon de l'Enquête sur la population active, tandis que l'ECL, tout comme le Recensement, utilise des données tirées du Registre des logements de Statistique Canada. Les données déclarées par les répondants au moyen d'un questionnaire peuvent ne pas toujours avoir le même niveau de détail que celles consignées par des agents recenseurs dûment formés pendant les activités de listage pour le Recensement de la population. C'est pourquoi il est conseillé aux utilisateurs de consulter le [Dictionnaire du recensement](#), ainsi que toute métadonnée propre à l'enquête, au moment de comparer des données portant sur le type de construction résidentielle avec des données provenant d'autres sources.

Afin de faciliter les comparaisons des données relatives au type de construction résidentielle entre le recensement et d'autres ensembles de données, certaines catégories pourraient devoir être combinées. Lorsque les chiffres du recensement sont comparés aux estimations de l'EDM **tableau 4** et de l'ECL **tableau 5**, les trois sources produisent des distributions semblables de types de construction résidentielle. La proportion des appartements est légèrement plus faible dans l'EDM que dans le recensement, tandis que les distributions restantes sont relativement stables au fil du temps. La différence la plus notable entre les données du recensement et l'ECL est une proportion légèrement inférieure de maisons individuelles non attenantes consignées dans l'ECL.

## Guide de référence sur les types de logements

Tableau 4

Répartition des logements privés occupés par des résidents habituels selon le type de construction résidentielle pour toutes les provinces au Canada, estimations tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages (2011, 2016 et 2019) et Recensement de la population (2011, 2016 et 2021)

Type de construction résidentielle	Recensement de 2021		Différence entre le Recensement de 2021 et l'EDM de 2019 point de pourcentage	2016		Différence entre le recensement et l'EDM point de pourcentage	2011		Différence entre le recensement et l'EDM point de pourcentage
	EDM de 2019	pourcentage		Recensement	EDM		Recensement	EDM	
	EDM de 2019	pourcentage	Recensement	EDM	Recensement	EDM	Recensement	EDM	
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	...	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	...	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	...
Maison individuelle non attenante	52,6	53,7	-1,1	53,6	53,9	-0,3	55,0	56,3	-1,3
Maison individuelle attenante <sup>1</sup>	11,8	12,6	-0,8	11,6	12,4	-0,8	11,0	11,2	-0,2
Appartement <sup>2</sup>	34,4	32,1	2,3	33,5	32,0	1,5	32,6	30,7	1,9
Autre <sup>3</sup>	1,3	1,6	-0,3	1,3	1,7	-0,4	1,4	1,7	-0,3

... n'ayant pas lieu de figurer

EDM = Enquête sur les dépenses des ménages

1. La catégorie « maison individuelle attenante » comprend les catégories suivantes de type de construction résidentielle tirées du recensement : « maison jumelée », « maison en rangée », « autre maison individuelle attenante ».

2. La catégorie « appartement » comprend les catégories suivantes de type de construction résidentielle du recensement : « appartement ou plain-pied dans un duplex », « appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus » et « appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ».

3. La catégorie « autre » comprend les catégories suivantes de type de construction résidentielle tirées du recensement : « maison mobile » et « autre logement mobile ».

**Note** : Les distributions en pourcentage sont calculées à partir de données arrondies et pourraient ne pas totaliser 100 %.

**Sources** : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, tableau 11-10-0228-01, Recensement de la population, 2011, 2016 et 2021.

Tableau 5

Répartition des logements privés occupés par des résidents habituels selon le type de construction résidentielle pour le Canada, estimations tirées de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018 et Recensement de la population de 2021

Type de construction résidentielle	Recensement de 2021	ECL de 2018	Différence entre le Recensement de 2021 et l'ECL de 2018
	pourcentage	pourcentage	point de pourcentage
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	...
Maison individuelle non attenante	52,6	50,4	2,2
Maison jumelée	5,0	5,4	-0,4
Maison en rangée	6,5	6,5	0,0
Appartement ou plain-pied dans un duplex	5,5	4,9	0,6
Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	18,3	18,7	-0,4
Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus	10,7	11,1	-0,4
Logement mobile	1,3	1,2	0,1
Autre maison individuelle attenante	0,2	0,2	0,0

... n'ayant pas lieu de figurer

ECL = Enquête canadienne sur le logement

**Note** : Les distributions en pourcentage sont calculées à partir de données arrondies et pourraient ne pas totaliser 100 %.

**Sources** : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le logement, 2018, tableau 46-10-0024-01 et Recensement de la population, 2021.

Le Programme de la statistique du logement canadien (PSLC) recueille des renseignements sur les propriétés résidentielles et couvre de nombreux aspects propres au secteur du logement. Le PSLC classe les propriétés résidentielles comme suit :

- maison individuelle non attenante
- maison jumelée
- maison en rangée
- appartement en copropriété
- habitation mobile
- autre type de propriété
- propriété comptant plusieurs unités résidentielles
- terrain vacant.

Il convient de noter que le PSLC et le Recensement utilisent des concepts différents et des méthodes différentes pour produire des données sur le logement. La population d'intérêt pour le PSLC est la propriété résidentielle, tandis que celle du Recensement est le logement. En outre, le PSLC obtient des statistiques sur le logement au moyen d'un certain nombre de sources de données administratives, y compris des données fiscales, des données du Registre des entreprises, des données du recensement, des données des registres fonciers et des programmes d'évaluation foncière. Le Recensement obtient des données sur le logement à partir du Registre des logements et du questionnaire du recensement.

### Logements collectifs

Il est important que les utilisateurs sachent que les types de logements collectifs du recensement ne correspondront pas toujours aux classifications utilisées dans les données administratives ou d'autres sources. Dans le recensement, certains logements collectifs sont classés en fonction des types et des niveaux de soins ou de services fournis plutôt qu'en fonction de leur nom ou de leur statut officiel d'un point de vue commercial ou institutionnel. De plus, les données du recensement sont uniquement recueillies pour les résidents habituels vivant dans des logements collectifs. Les données sur les résidents étrangers ou les personnes présentes temporairement ne sont pas recueillies lors du recensement, alors que ces résidents peuvent être inclus dans d'autres sources de données administratives.